

GUIDE DE LA RÉORIENTATION 2017/2018

Du 1^{er} novembre 2017 au 31 mars 2018

CHANGER DE FORMATION APRES LE 1ER SEMESTRE

Du 20 novembre au 12 janvier, il sera possible de se porter candidat à des premières années de licences et DUT qui ouvrent leurs formations pour le second semestre.

Cette procédure se fera en ligne via le site e-candidat mais pour être sûr de pouvoir y participer et réussir votre orientation, suivez le guide.

CHANGER DE FORMATION A LA RENTREE 2018/2019

Vous pouvez essayer d'intégrer une autre formation à partir de septembre 2018. Les candidatures se feront directement dans les établissements de formation concernés ou via Parcoursup (la plateforme remplaçant APB).

Dans tous les cas, il faut vous préparer et organiser votre année en attendant le changement. Pour y voir plus clair et avoir des conseils, là aussi, suivez le guide.



JE VEUX ME REORIENTER

Principes de la réorientation :

Parce qu'un grand nombre d'étudiants se trouvent dans des formations qu'ils n'apprécient pas, les universités et IUT organisent de plus en plus souvent des réorientations en cours d'année.

Ces procédures sont majoritairement réservées aux étudiants déjà inscrits dans une formation du supérieur (licence, DUT, BTS, DCG, CPGE).

Les étudiants doivent se rapprocher des établissements dans lesquels une formation les intéresse et se porter candidat.

Sachez qu'il est plus facile de se réorienter au sein de son établissement de formation qu'à l'extérieur.

A l'issue de chaque procédure, les candidats retenus intègrent les effectifs de la formation demandée et suivent les cours du second semestre. Selon leur profil et la formation, il se peut que l'étudiant réorienté ait à suivre des cours de rattrapage du 1^{er} semestre.

Sommaire

Je veux me réorienter en licence	3
Conseil 1 : Discuter du projet	3
S'informer à l'UPEC	3
Conseil 2 : Valider des matières	4
Conseil 3 : Identifier les bonnes licences	4
Se réorienter à l'UPEC	4
Conseil 4 : Se faire accompagner	5
Vos interlocuteurs en Ile-de-France	5
Conseil 5 : Se donner du temps	5
Je veux me réorienter en DUT ou en BTS	6
Conseil 1 : Identifier le bon diplôme	6
Conseil 2 : Penser aux rentrées décalées	6
Le semestre gagnant	6
Je veux aller vers une autre formation	7
Je veux des informations pratiques	7
Demandes de bourses, logement, aides	7
Se renseigner en ligne	7
Votre agenda 2017-2018	7

JE VEUX ME REORIENTER EN LICENCE

Conseil n°1 : Discutez de ce projet avec un référent de votre université

Vous êtes étudiant en première année de licence :

Au sein de votre université, vous pouvez rencontrer des enseignants référents, des étudiants tuteurs ou des psychologues de l'Education nationale (conseillères d'orientation) afin de discuter de vos difficultés et des solutions existantes.

Rencontrer ces personnes pourra vous permettre de mieux apprécier votre situation.

Souhaitez-vous changer de formation parce qu'elle ne vous plaît pas ou parce que c'est difficile ?

Vous devez faire le point sur votre premier semestre : déterminer quels éléments vous convenaient ou non, identifier vos points forts et vos difficultés.

Les universités disposent d'un service d'orientation qui renseigne et accompagne les étudiants de licence dans leur projet de réorientation. Au sein de votre faculté, le service de la scolarité est aussi une source d'information.

Avant de songer à vous réorienter, voyez ce qui peut vous être proposé. Il existe des passerelles, des cours de renforcement disciplinaire et bien d'autres actions pour vous aider à réussir votre année.

Vous êtes étudiant en première année de DUT :

Au sein de votre formation, vous avez un professeur référent qui pourra vous aider à déterminer si votre formation vous convient ou non. Il pourra aussi vous aider à identifier des étudiants référents qui pourront partager avec vous leurs astuces pour mieux s'adapter aux exigences des études en DUT. Comme étudiant de l'université, vous avez aussi la possibilité de rencontrer des professionnels de l'orientation au sein du service d'orientation (SIO ou SCUIO selon les universités).

Pour vous réorienter correctement, discutez-en avec différents interlocuteurs dans et en dehors de l'université.

Vous êtes étudiant en première année de BTS ou de CPGE :

Vous vous êtes engagés dans une filière spécialisée qui aurait dû correspondre à vos aspirations. Avant de quitter votre formation, rencontrez un membre de l'équipe pédagogique (le professeur responsable du BTS ou de la CPGE, le CPE, le chef des travaux (DDFPT), le psychologue de l'Education nationale (conseiller d'orientation-psychologue) afin de discuter de vos difficultés et des solutions existantes. Il vous faut déterminer ce que vous recherchez dans cette nouvelle orientation que vous ne trouvez pas dans votre formation actuelle. *Dans le cas des étudiants de CPGE, renseignez-vous sur la double inscription.*

S'informer à l'UPEC

Calendrier des actions

7 novembre 2017

REFLECHIR SON PROJET

9 novembre 2017

**EXPLORER METIERS ET
FORMATIONS**

6 décembre 2017

RENCONTRES ETUDIANTES

7 décembre

SE REORIENTER A L'UPEC

**Étudiants de l'UPEC,
retrouvez tous ces
contenus sur EPREL !**

Conseil n°2 : Validez le plus de matières possibles

Dans l'idéal, il faudrait avoir validé son premier semestre pour multiplier ses chances de pouvoir se réorienter.

Dans la réalité, si vous voulez vous réorienter, c'est souvent parce que les matières ne vous conviennent pas. Il devient alors difficile d'obtenir des notes suffisantes.

Dans le cas où vous vous réorientez dans une licence du même domaine que votre formation actuelle, il faut vraiment produire des efforts pour avoir les meilleures notes possibles. Il vaut mieux une mauvaise note témoignant d'une difficulté qu'une absence témoignant d'un manque d'implication dans ses études.

Dans la mesure du possible, vous devez valider les enseignements transversaux. Les connaissances que vous allez y

acquérir dans ces enseignements peuvent être utilisées dans différentes disciplines. Il s'agit des cours de méthodologie de travail universitaire, d'informatique, de langues, d'expression...

Des bonnes notes dans ces enseignements sont une preuve de votre persévérance et de votre motivation à poursuivre des enseignements dans le cadre d'une licence.

Lors d'une réorientation, les matières validées (celles où l'étudiant a obtenu au moins 10/20) peuvent être prises en compte. Cela peut donner droit à des dispenses.

Attention : les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux peuvent avoir l'obligation de passer les examens pour voir leurs droits à la bourse maintenus.

Conseil n°3 : Identifiez les licences qui conviendront pour votre projet

Pour un même métier, plusieurs formations peuvent être envisagées. Vous devez vous renseigner sur le contenu et les débouchés des formations.

L'ONISEP met gratuitement à disposition les fiches Info licence. Elles permettent de découvrir l'ensemble des formations proposées dans les universités franciliennes. Ces fiches sont téléchargeables dans la partie Téléchargement Ile de France du site de l'ONISEP :

<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Ile-de-France/Creteil-Paris-Versailles/Telechargement-des-guides-d-orientation>

Après avoir identifié les licences qui vous intéressent, rendez-vous sur le site des différentes universités pour en savoir plus sur les contenus particuliers de leurs formations et pour prendre connaissance des modalités de candidature. Chaque université suit son propre calendrier. Toutes les universités ne proposent de réorientation en cours d'année.

Le CIO des enseignements supérieurs éditent un livret reprenant l'ensemble des possibilités de réorientation après le premier semestre :

https://www.ac-paris.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2017-11/reorientations_2017-2018.pdf

Réorientation à l'UPEC pour une entrée au deuxième semestre

Déposez votre candidature en ligne sur :

<https://candidatures.u-pec.fr>

entre le 20 novembre 2017 et le 12 janvier 2018

Conseil n°4 : Faites-vous accompagner

Faites-vous accompagner dans votre démarche de réorientation. Une fois les licences choisies, il va falloir commencer à envoyer vos candidatures. Un dossier de candidature se compose le plus souvent et au moins de votre relevé de notes du 1^{er} semestre, de votre relevé de notes du baccalauréat, de votre CV et de votre lettre de motivation.

Pour vous aider à faire le point sur votre année universitaire, vous pouvez rencontrer au sein de votre université des chargés d'orientation.

Les étudiants de l'UPEC ont la possibilité de prendre RDV avec une psychologue de l'Education nationale (anciennement appelée conseillère d'orientation-psychologue)

Vos interlocuteurs en Ile-de-France

Les adresses peuvent être retrouvées sur le site www.orientation-pour-tous.fr

Et sur

<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Ile-de-France/Creteil-Paris-Versailles/Liens-utiles>

Pour les étudiants de licence ou de DUT

Les services d'information et d'orientation des universités

Pour les étudiants en BTS

Les centres d'information et d'orientation

Pour tous

Le CIO des enseignements supérieurs

Cité des métiers du Val-de-Marne

<http://www.u-pec.fr/etudiant/orientation-reorientation/projet-professionnel/le-conseil-personnalise-en-orientation--39669.kjsp?RH=WEB-FR>

La **lettre de motivation** et un **CV** sont des éléments indispensables, soignez leur contenu et mise en page (cohérence du projet, style, orthographe...), nous pouvons vous aider à leur relecture. Le SCUIO-BAIP propose dès le mois d'octobre les « **midis du CV** », tous les mardis de 12h à 14h, sans rdv.

http://www.u-pec.fr/etudiant/stages-emplois/ateliers/retour-des-midis-du-cv--728716.kjsp?RH=ETU_STA

Vous devez vous présenter en salle de documentation, à la MIEE, munis d'un CV et d'une lettre de motivation sous format papier ou numérique.

Conseil n°5 : Donnez-vous du temps !

Si vous n'arrivez pas à intégrer une licence au second semestre, ne vous découragez pas. Plusieurs options s'offrent à vous !

- 1) Vous avez la possibilité de vous porter candidat sur d'autres formations pour une rentrée en septembre 2018. Les candidatures passeront par la nouvelle plateforme : Parcoursup. Il vous faudra créer votre dossier et formuler vos vœux entre le 15 janvier et le 14 mars (dates à vérifier sur le site de Parcoursup). Pour mieux en comprendre Parcoursup, rendez-vous sur le site dédié ou allez au **salon Postbac 2018 les 12 et 13 janvier** : <https://www.reussirpostbac.fr/>
- 2) Ne perdez pas une année à attendre ! Si vous pensez ne pas pouvoir suivre les cours du second semestre, mais que vous souhaitez gagner en expérience professionnelle, renseignez-vous sur la possibilité d'effectuer une **période de césure** : <http://www.u-pec.fr/>

pec.fr/etudiant/etudes-et-scolarité/la-periode-de-cesure-developper-ses-competences-extra-universitaires-760260.kjsp?RH=WEB-FR

Pendant cette période, vous pourrez effectuer une **mission de service civique**. Il s'agit de s'engager dans une mission d'intérêt général pour une durée de 6 à 12 mois. Les missions peuvent être dans différents domaines tels que le sport, la santé, l'éducation, la culture, l'environnement, l'humanitaire.

Les volontaires du service civique touchent une indemnisation mensuelle. Pour en savoir plus : <http://www.service-civique.gouv.fr/>

JE VEUX ME REORIENTER EN DUT OU EN BTS

Conseil n°1 : Identifiez le bon diplôme au regard de votre projet

Renseignez-vous sur les contenus des DUT et BTS ! Les programmes peuvent être consultés sur le site de l'ONISEP :

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Organisation-des-etudes-superieures/Les-BTS-et-les-BTSA>

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Organisation-des-etudes-superieures/Les-DUT-diplomes-universitaires-de-technologie>

Les Instituts Universitaires de Technologie et les lycées organisent des journées portes ouvertes tout au long de l'année. N'hésitez pas à aller à la rencontre des enseignants et des étudiants !

Ce travail vous permettra de rédiger une lettre de motivation plus efficace, car vous aurez pu faire le lien entre votre projet et la formation proposée.

Conseil n°2 : Pensez aux rentrées décalées !

Dans le livret produit par le CIO des enseignements supérieurs apparaissent, en plus des licences, les DUT et BTS qui proposent des places pour une intégration au deuxième semestre.

Pensez aussi aux salons des rentrées décalées :

- Le 9 décembre 2017

<http://www.studyrama.com/salons/salon-studyrama-de-la-rentree-de-janvier-et-fevrier-67>

- Le 16 décembre 2017

<http://www.letudiant.fr/etudes/salons/salon-de-la-rentree-decalee.html>

Des places sont encore disponibles dans certains BTS proposés en alternance. Utilisez votre réseau de connaissances pour trouver un maître d'apprentissage.

Étudiants de l'UPEC, vous pouvez aussi vous connecter à la plateforme Réseau pro. Vous y

LE SEMESTRE GAGNANT

L'UPEC propose en partenariat avec le Lycée Samuel de Champlain (Chennevières-sur-Marne, 94) un dispositif passerelle vers le **BTS Assistant de Gestion PME-PMI**. Les étudiants réorientés intègrent le BTS en cours d'année pour réaliser au 2^{ème} semestre l'équivalent de la première année de BTS. Pendant ce temps, ils restent étudiants de l'UPEC. L'année suivante, ils intègrent complètement les effectifs du BTS.

trouverez de nombreuses propositions de contrat en apprentissage, d'emplois, de jobs, de stages mais aussi de missions de service civique : http://www.u-pec.fr/etudiant/stages-emplois/reseau-pro-votre-plateforme-d-insertion-professionnelle-473468.kjsp?RH=ETU_STA
Là encore, vous devez préparer votre CV et votre lettre de motivation. Vous pourrez trouver des fiches méthodologiques dans la salle de documentation du SCUIO-BAIP au sein de la MIEE. Et vous pourrez participer les mardis de 12h à 14h aux « [Midis du CV](#) ».

JE VEUX ALLER VERS UNE AUTRE FORMATION

Il vous est possible de rejoindre des établissements de formation hors des universités, IUT ou lycées pour obtenir des diplômes d'état tels que le DE d'infirmier, le DE d'éducateur sportif, le DEJEPS et bien d'autres.

Le SCUIO-BAIP met à votre disposition de la documentation sur des professions des domaines sanitaire et social. Les calendriers d'inscription sont spécifiques. Vous pouvez télécharger gratuitement des informations sur le site de l'ONISEP dans la rubrique *Téléchargement > Ile-de-France – Créteil, Paris, Versailles > Les publications thématiques gratuites* :

<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Ile-de-France/Creteil-Paris-Versailles/Telechargement-des-guides-d-orientation>

Le GRETA, l'AFPA, le CNAM et de nombreux autres organismes de formation vous proposent des formations qualifiantes et certifiantes courtes. N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'eux.

JE VEUX DES INFORMATIONS PRATIQUES

Demandes de bourse, de logement ou d'aides

Dès le mois de janvier, pensez à redemander la bourse même si vous recommencez une première année. Rapprochez-vous de l'assistante de service social du CROUS de Créteil ou rendez-vous sur le site du CROUS pour en savoir plus sur les bourses et les autres aides existantes : <https://www.crous-creteil.fr/?lang=fr>

Webographie : se renseigner en ligne

<http://www.netvibes.com/upec-scuio-baip>
www.etudiant.gouv.fr
www.monorientationenligne.fr/qv/index.php
www.educagri.fr
www.cidj.com

<http://arml-idf.org/jeunes/>
www.alternance.emploi.gouv.fr
www.pole-emploi.fr/accueil
www.cnam.fr
www.afpa.fr

www.jeunesse-sports.gouv.fr
www.fonction-publique.gouv.fr
www.sante.gouv.fr
www.defense.gouv.fr
<https://www.defi-metiers.fr>

Votre agenda 2017-2018

Vendredi 12 et samedi 13 janvier
Salon APB – Grande Halle de la Villette
Du 15 janvier au 14 mars
Vœux à formuler sur Parcoursup
Samedi 20 janvier de 9h à 15h
Journée portes ouvertes à l'IUT Sénart
Fontainebleau - Campus Sénart
Samedi 20 janvier de 13h30 à 17h
Journée portes ouvertes à l'IUT Sénart
Fontainebleau - Campus Fontainebleau

Mercredi 7 février de 14h à 17h
Journée portes ouvertes à l'IUT de Créteil-Vitry
Samedi 10 mars de 10h à 16h
JPO de l'UPEC sur tous les sites
de 9h à 13h
JPO IUT site de Sénart
de 13h30 à 17h
JPO IUT site de Fontainebleau
<http://portesouvertes.u-pec.fr/>